

Département de l'Ain

2023-09-024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 05 septembre 2023
Convocation affichée le : 07 septembre 2023
Pouvoir : 3

L'an deux mille vingt-trois,

Le douze septembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur BERTHOMIEU Stéphane, Maire.**

PRESENTS	M. BERTHOMIEU Stéphane, Maire M. RIBAUT Jean- Pierre Mme ROGNARD Isabelle,	Mme BAISE METRAL- GROGNET Elisabeth Mme LANTENOIS Myriam M. LEQUEUE Olivier, M. MORLOT Michel, Mme MOUREAU Fernanda	M. NAVEAU Vincent Mme PETIT Cyrielle M. VIRET Pierre Mme TOMAS Sandrine, M. ODET Hervé
ABSENTS	M. LAISSARD Jean-Louis Mme PAQUIER Martine		
POUVOIRS	M. LAISSARD Jean-Louis à Mme ROGNARD Isabelle Mme PAQUIER Martine à M. RIBAUT Jean- Pierre		

Madame Cyrielle PETIT a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Décision budgétaire modificative n°1/2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des modifications de crédits qu'il convient d'opérer au budget 2023 pour un dépassement de crédit au compte 673 :

Au chapitre 67 sur le compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » la somme de 673.78€ doit être mandatée pour annuler des titres correspondant à une erreur de tiers pour des recettes de loyers.

Aucun crédit n'avait été ouvert au budget primitif. Aussi il convient de régulariser le chapitre 67 en effectuant un virement du chapitre 011 au niveau du compte 625 pour 700 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE DE PROCEDER** au virement suivant dans le budget principal 2023 :

DIMINUTION du compte 625 pour 700 €

AUGMENTATION du compte 673 pour 700 €

Fait à Saint-Jean-de-Thurigneux, le 12 septembre 2023

**Le Secrétaire de Séance,
C. PETIT**

**Le Maire,
S. BERTHOMIEU**



Transmis au représentant de l'Etat le/2023
Publié le/2023